

## Participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision: une campagne européenne

Depuis janvier 2008, la Vice-présidente de la Commission européenne **Margot WALLSTRÖM** a lancé une campagne de sensibilisation à la nécessité d'obtenir la participation égale des femmes à la prise de décision à tous les niveaux de l'Union. Elle a notamment écrit en janvier un article au quotidien britannique The Times, et plus récemment des articles dans Le Monde, Le Soir et le Financial Times, et elle a donné plusieurs interviews à divers médias européens à ce sujet. Par son article aux Financial Times, sous le titre «Brisons le cartel des hommes», elle a lancé un **appel à l'action** visant à:

1. assurer une représentation égale de femmes dans les postes de haut niveau de l'Union à être pourvus l'année prochaine;
2. augmenter la présence de femmes sur les listes d'élections au Parlement européen de juin 2009;
3. augmenter le nombre de femmes qui vont voter lors de ces élections.

V. <http://blogs.ec.europa.eu/wallstrom/a-call-for-action>.

En même temps, le Commissaire aux Affaires sociales **Vladimir SPIDLA**, grand adepte de la participation égale des femmes à la prise de décision, est en train de réfléchir sur des moyens d'obtenir cette participation. L'AFEM présente les propositions concrètes suivantes à ce sujet :

### AFEM

#### Participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision: deux propositions pour sa réalisation effective

\*\*\*\*\*

L'AFEM, fédération européenne qui regroupe des personnes physiques et des ONG des pays du sud de l'Union, est très active en matière de **droits fondamentaux, y compris la participation équilibrée** des femmes et des hommes à la prise de décision en tout domaine et à tout niveau – **élément essentiel de la démocratie et de l'État de droit**.

L'AFEM se réjouit particulièrement de l'appel de la Vice-présidente de la Commission **Margot WALLSTRÖM** à l'action pour la participation égale des femmes à la prise de décision et du ferme engagement du Commissaire **Vladimir ŠPIDLA** dans cette voie.

L'AFEM rappelle que cette action est l'expression de **l'obligation positive** de l'Union et de ses États membres de promouvoir l'égalité réelle des femmes et des hommes en tout domaine, telle qu'imposée par le Traité CE, le Traité de Lisbonne et la Charte des droits fondamentaux.

**Afin que cette obligation soit effectivement remplie**, l'AFEM estime qu'il est **urgent** que les mesures suivantes soient prises par les institutions compétentes de l'Union:

#### I. Élections parlementaires européennes de 2009

Qu'une **Recommandation** incitant les États membres à prévoir dans leur législation que les femmes et les hommes soient représentés de façon équilibrée sur les **listes d'élection au Parlement européen**, en leur rappelant leur obligation positive à cet égard, soit adoptée.

#### II. Instances de l'Union et nationales

Que **le principe de la participation équilibrée** des femmes et des hommes à toute instance, politique ou autre, en tout domaine et à tout niveau, dans l'Union et les États membres, soit inscrit dans tout instrument juridique pertinent de l'Union. Que ce principe soit d'application obligatoire dans tous les cas d'établissement d'une instance de l'Union ou nationale ou de renouvellement du mandat de ses membres.

L'AFEM remercie les institutions de l'Union, et en particulier la Vice-présidente de la Commission **Margot WALLSTRÖM** et le Commissaire **Vladimir SPIDLA**, de leur aimable attention à ses propositions.